



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 09 novembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-11-09_2531

Vitry-sur-Seine – Définition des modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

L'an deux mille vingt et un, le 09 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 03 novembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absent		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. Dufour	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. Bounegta	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent ⁽³⁾	Mme Cabillic ⁽⁴⁾	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Absente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Représenté	M. Beucher	P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	Mme Troubat	P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Linek	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P

Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	M. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Lipietz	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Beneteau	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. Segura	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	Mme Vermillet	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Mraïdi	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Absente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent ⁽¹⁾	M. Id Elouali ⁽²⁾	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Maitre	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représentée	Mme Osterrmeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. Lafon	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Boivin	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Lerude	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Taupin	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	Mme Bensarsa Reda	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. Conan	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	M. Delort	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	Mme Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. Thiam	P
Délégation Savigny-sur-Orge à titre consultatif	M. PELISSIER Pierre	Absent		
	Mme TOULLEC Jeannine	Absente		

(1) jusqu'à la délibération n° 2531 / (2) à partir de la délibération n° 2532

(3) jusqu'à la délibération n° 2533 / (4) à partir de la délibération n° 2534

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire 6 sièges vacants : 1 Arcueil / 5 Savigny-sur-Orge			96
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2493 à 2531	53	37	90
2532 à 2533	52	38	90
2534 à 2541	51	39	90

Exposé des motifs

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vitry-sur-Seine a été approuvé par délibération du Conseil territorial en date du 15 décembre 2020.

Une procédure de modification simplifiée du PLU de la Ville de Vitry-sur-Seine a été prescrite par arrêté n°A2021-592 du Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 29 juin 2021 après que le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine a émis un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du PLU en date du 28 juin 2021.

Cette modification poursuit les objectifs suivants :

- Préciser quelques règles du PLU au regard notamment de l'avancement de projets de construction (Opération d'Intérêt National des Ardoines, ZAC RN7-Plateau-Moulin Vert) ;
- Permettre la réalisation de projets à vocation de commerce (linéaires commerciaux inscrits au PLU), ou en vue de l'accueil du public dans les parcs et jardins classés en zone N (parcelles publiques) ;
- Améliorer la cohérence interne et la lisibilité du règlement et pour faciliter l'instruction du permis.

Le dossier de modification simplifiée a été transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 15 juillet 2021 pour un examen au cas par cas. Par décision n°MRAe IDF-2021-6487 en date du 8 septembre 2021, la MRAe a dispensé d'évaluation environnementale la procédure de modification simplifiée.

Les Personnes Publiques Associées et Consultées (PPA/PPC) ont également été notifiées de la procédure par courrier du Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en date du 22 juillet 2021.

Plusieurs avis ont d'ores et déjà été reçus :

- EPAORSA, avis du 28 septembre 2021
- DRIAAF, avis du 28 septembre 2021
- DRAC/ABF, avis du 22 septembre 2021
- RTE, avis du 10 septembre 2021
- Chambre d'Agriculture, avis du 1er septembre 2021
- Chambre de Commerces et d'Industrie, avis du 24 août 2021

La procédure de modification simplifiée est règlementée par les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme. Dans ce cadre, le projet de modification, l'exposé de ces motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L. 132-9, sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées.

Ainsi, il est proposé les modalités obligatoires suivantes :

- Parution dans deux journaux d'annonces légales d'un avis portant à connaissance du public cette mise à disposition du dossier au moins huit jours avant la mise à disposition du dossier,
- Affichage de la délibération en mairie de Vitry-sur-Seine et au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pendant toute la durée de la mise à disposition,
- Mise à disposition du dossier et du registre de concertation au service études urbaines et planification de la direction aménagement/foncier/urbanisme de l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine pendant 31 jours consécutifs, du mardi 30 novembre 2021 au jeudi 30 décembre 2021, aux jours et horaires ordinaires d'ouverture au public afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner ses éventuelles observations,
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville de Vitry-sur-Seine du dossier de mise à disposition ainsi que d'un registre numérique,
- Mise en ligne sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'une information avec un lien redirigeant vers le site internet de Vitry-sur-Seine pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, et conformément au dernier alinéa de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le maire de Vitry-sur-Seine présentera le bilan de la mise à disposition devant le Conseil territorial, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le Conseil territorial est invité à délibérer afin de définir les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine approuvé par délibération du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 15 décembre 2020 ;

Vu la délibération n°2021-01-26_2217 du Conseil territorial en date du 26 janvier 2021 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vitry-sur-Seine du 28 juin 2021 donnant un avis favorable à l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Vitry-sur-Seine par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu l'arrêté n°A2021-592 du Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 29 juin 2021 prescrivant la procédure de modification simplifiée ;

Vu la décision de la MRAe n° MRAe IDF-2021-6487 en date du 8 septembre 2021 dispensant d'évaluation environnementale la procédure de modification simplifiée ;

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées reçues et qui seront joints au dossier de mise à disposition :

- EPAORSA, avis du 28 septembre 2021
- DRIAAF, avis du 28 septembre 2021
- DRAC/ABF, avis du 22 septembre 2021
- RTE, avis du 10 septembre 2021
- Chambre d'Agriculture, avis du 1er septembre 2021
- Chambre de Commerces et d'Industrie, avis du 24 août 2021
- autres avis des personnes publiques si reçus avant le premier jour de mise à disposition du dossier au public,

Considérant que la présente modification simplifiée du plan local d'urbanisme est engagée pour répondre à la nécessité d'ajuster et préciser quelques règles du PLU au regard notamment de l'avancement de projets de construction :

- dans l'opération d'intérêt national des Ardoines menée par l'aménageur GPA-EPAORSA,
- dans la ZAC RN7-Plateau-Moulin Vert menée par l'aménageur GPA,
- et également pour permettre la réalisation de projets à vocation de commerce (linéaires commerciaux inscrits au PLU), ou en vue de l'accueil du public dans les parcs et jardins classés en zone N (parcelles publiques) ;

Considérant que la présente modification simplifiée du plan local d'urbanisme est engagée pour améliorer la cohérence interne et la lisibilité du règlement de plan local d'urbanisme et pour faciliter l'instruction des permis ;

Considérant que la procédure de modification simplifiée nécessite une mise à disposition du dossier au public conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme ;

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Définit les modalités de mise à disposition au public minimales suivantes du dossier de modification simplifiée du PLU :
 - Parution dans deux journaux d'annonces légales de l'avis portant à connaissance du public la mise à disposition du dossier au moins huit jours avant la mise à disposition du dossier,
 - Affichage de la délibération en mairie de Vitry-sur-Seine et au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pendant toute la durée de la mise à disposition,
 - Mise à disposition du dossier et du registre de concertation au service études urbaines et planification de la direction aménagement/foncier/urbanisme de l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine pendant 31 jours consécutifs, du mardi 30 novembre 2021 au jeudi 30 décembre 2021, aux jours et horaires ordinaires d'ouverture au public afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner ses éventuelles observations,
 - Mise en ligne sur le site internet de la Ville de Vitry-sur-Seine du dossier de mise à disposition ainsi que d'un registre numérique,
 - Mise en ligne sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'une information avec un lien redirigeant vers le site internet de Vitry-sur-Seine pendant toute la durée de la mise à disposition.
2. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :
 - Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
 - Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Vitry-sur-Seine pour une durée d'un mois.
3. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France.
4. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Votes : Pour 90

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 16 novembre 2021 ayant été publiée le 16 novembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 12 novembre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE